

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 202-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.925

Déposée le: 05.10.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Güntensperger (Biel/Bienne, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 351/2017 du 5 avril 2017
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Versement de bonus aux médecins des hôpitaux bernois

D'après l'émission ECO de la RTS, de nombreux hôpitaux (parmi lesquels a été cité l'Inselspital, pour le canton de Berne) appliquent un système de rémunération avec participation aux bénéfices pour leurs cadres médicaux, lesquels sont donc concernés au premier chef par le chiffre d'affaires des établissements qui les emploient. Urs Klingler, de klingler consultants ag, regarde cela d'un mauvais œil, car les cadres médicaux intéressés pourraient être tentés de pratiquer des actes superflus dans le seul but d'accroître leurs revenus.

L'émission nous apprend ensuite que certains soins et interventions ont augmenté drastiquement au cours des quatre dernières années, en particulier pour :

- les prothèses de la hanche : +5 %
- les prothèses du genou : +10 %
- les spondylodèses : +34 %
- les cathétérismes cardiaques : +50 %

L'Association des médecins dirigeants d'hôpitaux, elle-même citée, a tenu ces propos : « Nos membres se trouvent dans une fâcheuse posture : en tant qu'employés, ils doivent constamment prendre des décisions sur la base de critères économiques qui vont à l'encontre de leurs impératifs médicaux. » [trad.]

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de bonus versés aux cadres médicaux dans les hôpitaux bernois ?
2. Si oui, de quels hôpitaux s'agit-il, et quelle part du salaire y représentent les bonus (hôpitaux publics et privés, en donner la liste dans la mesure du possible) ?
3. Le Conseil-exécutif est-il lui aussi de l'avis qu'une rémunération partielle des médecins sous forme de bonus pourrait les inciter à pratiquer des actes inutiles ?
4. Si oui, que compte entreprendre le Conseil-exécutif pour lutter contre cela ?